

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 septembre 2015

Présents : Mesdames Chantal VAUDOUR - Laurence COURBOILLET - Micheline ESTERMANN
Sylvie FUMEY – Danielle IDELON – Sophie LAMBOLEY – Hoda SAYER
Messieurs Christian HOUILLE - Éric ANSART - Denis VOEGELE – Jean-Marie AGHINA
- Denis BEAUSEIGNEUR - François CHARMY – Éric COULON

Absent excusé : – Monsieur Jean-Yves DRODE

Procurations : Monsieur Jean-Yves DRODE donne procuration à Eric COULON

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2015.
2. Budget : décisions modificatives
3. Groupement de commandes du Conseil Départemental (signalisation verticale).
4. Information sur le projet de transfert de la compétence éclairage public au SIAGEP.
5. Accessibilité : Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)
6. Proposition de cession de la parcelle AD N°400 rue des Aliziers
7. Informations et questions diverses

Le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Retrait de la délibération du 26 juin 2015 concernant la délégation de signature aux adjoints.
- Autorisation donnée au maire de signer la convention entre la CAF et la commune concernant le CLAS.
- Tarifs de l'ASLH du mercredi après-midi.
- Transfert à la CAB de l'instruction des permis de démolir et de clôture.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

1°- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2015 :

Monsieur Christian HOUILLE présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2015.

Il est demandé que la distinction soit faite entre les absents excusés et les absents.

Il est adopté à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

2° - Budget : décisions modificatives

Le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie AGHINA (Conseiller Municipal, Responsable de la Commission Communale des Finances) qui explique que pour permettre le règlement des salaires et des charges de personnel il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Compte			
12	6411	Personnel titulaire			
12	6413	Personnel non tituli			
12	6451	Cotisations à l'URSS			
12	6453	Cotisations caisses r			
12	6454	Cotisations ASSEDIC			
12	6456	Cotisations FNC sup			
12	Total chapitre 12				
22	222	Dépenses imputées			

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

3° - Groupement de commandes du Conseil Départemental (signalisation verticale)

Fourniture et livraison de dispositifs de signalisation verticale permanente et temporaire pour le Territoire de Belfort – Groupement de commandes :

Le Maire rappelle que la commune a adhéré à ce groupement de commandes par délibération du 5 septembre 2014. Les raisons économiques étant toujours les mêmes, Il propose de renouveler cette adhésion.

Après en avoir discuté et délibéré, **le Conseil Municipal de PEROUSE à l'unanimité :**

- Décide de renouveler son adhésion au Groupement de commandes du Conseil Départemental "Fourniture et livraison de dispositifs de signalisation verticale permanente et temporaire pour le Territoire de Belfort»,
- Et autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

4° Information sur le projet de transfert de la compétence éclairage public au SIAGEP

Le SIAGEP souhaite prendre en charge l'entretien et la mise aux normes de l'éclairage public des communes qui adhéreront à ce service. Le coût actuel de l'entretien de l'éclairage public est en moyenne

de 3 000 à 3 500 € par an. Il reste à mettre aux normes environ 40 lampadaires pour un coût moyen unitaire de 400€.

Si cette compétence est votée à la prochaine réunion du SIAGEP le 22 septembre 2015, une taxe sur la consommation d'électricité TCCFE sera appliquée à tous les foyers des communes, qu'elles transfèrent ou pas l'entretien de l'éclairage public. En moyenne cette taxe s'élèverait à 50€ par an et par foyer. C'est un impôt supplémentaire pour les ménages.

Les conseillers représentant la commune au SIAGEP demandent l'avis du conseil sur cette question. Le conseil municipal, après discussion, demande à ses représentants, à la majorité, de voter contre ce transfert de compétence.

5° Accessibilité : Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)

Un programme pluriannuel des travaux qui devront être effectués par la commune dans le domaine de l'accessibilité devra être fourni à la préfecture avant le 27 septembre 2015 et en tout état de cause avant la fin de l'année.

Le maire précise qu'un diagnostic a été réalisé sur les bâtiments communaux. Le rapport sur les préconisations devrait être rendu pour la mi-octobre.

6° Proposition de cession de la parcelle AD N°400 rue des Aliziers

Monsieur GOMEZ souhaite céder à la commune la parcelle AD N°400 de 0,21 ares au prix de 40 000€. Le conseil municipal refuse à l'unanimité cette proposition.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

7° Retrait de la délégation de signature aux adjoints (délibération N°2015-06-10)

Par délibération du 26 juin 2015 le Conseil Municipal a accepté la proposition du Maire de confier une délégation de signature aux adjoints pour la gestion des affaires financières.

Par lettre du 04 septembre 2015 arrivée en mairie le 14 septembre, Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort demande au Maire de faire rapporter par son Conseil Municipal cette délibération au motif que cette délégation ne peut s'accorder que par arrêté (art. L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil Municipal décide de rapporter la délibération concernée.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

8° Autorisation donnée au maire de signer la convention entre la CAF et la commune concernant le CLAS.

Le dispositif CLAS(Contrat local d'accompagnement scolaire) a été mis en place pour la première fois à la rentrée scolaire 2014-2015, pour un groupe d'enfants des classes CE et CM. Le CLAS est rattaché au fonctionnement de la structure Accueil de Loisirs dont les opérateurs sont les mêmes
 La CAF alloue à la commune une subvention pour le CLAS. Les modalités d'attribution de cette subvention sont régies par une convention.
 Il est demandé d'autoriser le maire à signer les documents afférents à cette convention.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

9° Tarifs de l'ASLH du mercredi après- midi.

Par décret, le mercredi après-midi devient un temps périscolaire ; de ce fait la gestion ne peut plus être confiée au FRANCAS et la facturation incombe dorénavant à la commune. Il est nécessaire de fixer des tarifs pour le mercredi après –midi en tenant compte du quotient familial. Il est proposé les tarifs suivants :

Tarifs avec repas : *tableau*

Tarifs sans repas : 5€

Tarifs ALSH 2015 - 2016	Tra				
tarifs mercredi après midi avec repas					

10° Permis de démolir et permis de clôture

Le maire rappelle que les permis de démolir et de clôture pouvaient être instruits directement par la commune. La CAB demande une délibération pour que l'instruction des dossiers soit réalisée par son service ADS.

Après en avoir discuté et délibéré le conseil municipal demande à la majorité, à ce que l'instruction du permis de démolir et celle des permis de clôture soit assurée par le service ADS de la CAB .

Pour le permis de démolir

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
12	2	1

Pour le permis de clôture

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
12	2	1

11° Informations et questions diverses.

Les parcelles n°AE 64 (en partie) AE 65 situées en zone U propriété de Monsieur FROSSARD seront prochainement vendues. Les futurs propriétaires demandent à la commune de remplir ses obligations au niveau des réseaux d'eau, électricité et assainissement. Après avoir pris contact avec les services de la CAB

les coûts de branchements d'eau et d'assainissement seront à la charge du pétitionnaire. Concernant le branchement EDF le maire est en attente d'informations.

Affaire Commune de Pérouse / A. VALGUEBLASSE :

Le pourvoi de Monsieur Alain Valgueblasse contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Nancy qui rejetait leur demande, dirigé contre le jugement par lequel le Tribunal Administratif de Besançon a rejeté leur requête tendant à la condamnation de notre commune à leur verser 22 800 € pour perte de loyers a été enregistré par le Conseil d'Etat, ce qui nous contraint à choisir un avocat au Conseil d'Etat.

Affaire Commune de Pérouse / J.P. VALGUEBLASSE :

Un jugement du Tribunal Administratif de Besançon du 31 août 2015 a rejeté la requête de Mr Jean-Pierre VALGUEBLASSE, demandant d'annuler la décision du 24 juin 2015 approuvant le PLU de la commune

Révision des listes électorales – réouverture exceptionnelle :

Par circulaire de Monsieur le Préfet nous avons été informés de la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales en 2015.

Les demandes d'inscription prises en compte devront avoir été déposées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 septembre 2015.

Lotissement sur la Lile :

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet de lotissement sur la lile. Néolia lui a indiqué que les compromis de vente des parcelles sont quasiment tous signés, que le bornage est en cours et que le plan d'aménagement sera prochainement déposé avec comme objectif de voir les premières constructions fin 2016, début 2017.

Odeurs rue des Sapins :

Des riverains de la rue des Sapins se plaignent toujours des odeurs générées par le réseau d'eaux usées. La CAB a, à nouveau, été sollicitée.

Toiture du préau de l'école :

La toiture du préau de l'école devrait être remplacée durant les vacances scolaires prochaines.

Emplacement réservé sur la parcelle AH315

La famille SCHITTLY se plaint de la place de l'emplacement réservé qui figure sur son terrain (partie inférieure de la parcelle AH315)

Fin du Conseil Municipal à 23h.